

Le stage 2019

Au chalet du ski club valentinois hameau des Bouchards A VILLARD DE LANS (Isère).

▪ **Encadrement** : L'encadrement des enfants et adolescents, permanent tant sur les pistes qu'au chalet est assuré par un directeur assisté des moniteurs fédéraux et animateurs, tous membres du club.

Les stages sont organisés conformément à la législation en vigueur pour les centres de vacances et sont déclarés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

▪ **Dates du stage** :

Le stage de ski alpin et surf sur cinq jours pendant les vacances scolaires d'hiver.

Du Lundi 25 Février 2019 au Vendredi 01 Mars 2019

▪ **Prix du stage** :

Prix du stage : 430 €

Réduction de 10 € pour le 2eme enfant

Réduction de 20 € Pour le 3eme enfant

Nota : Le stage est ouvert aux **enfants de 7 à 16 ans** (en cours d'année).

▪ **Contenu du stage** :

Le prix comprend :

- le transport, l'hébergement en pension complète.
- l'enseignement du ski (6 heures par jour), les forfaits remontés mécaniques.
- (domaine de VILLARD DE LANS – CORRENCON).
- le passage des tests de l'ESF.
- les animations des soirées au chalet.

Nota : En cas de mauvais temps ou manque de neige, le stage de ski sera remplacé par d'autres activités physiques (VTT, tennis,

natation, patinage, tir, golf, escalade, etc)

Le prêt des installations et du matériel sera dans ce cas à la charge du club.

Les inscriptions en cas de changement d'activités, ne pourront être annulées ou remboursées.

Conditions de Paiement et de règlement : Le règlement total du stage se fait à l'inscription par chèques :

- Un chèque d'acompte de **130 €** sera mis à l'encaissement immédiatement (**aucune inscription ne sera prise en compte sans acompte**).
- Un chèque de reliquat **300 €** qui sera mis à l'encaissement huit jours avant le début du premier stage.
- Un **chèque (63 €) pour la licence carte neige** qui sera encaissé immédiatement (en cas de défection la licence carte neige ne sera pas remboursée, la FFS étant réglée dans les huit jours qui suivent l'inscription)

Aides pour le règlement des stages

Les prises en charge de la DDASS, les bons vacances, les bons CAF, les chèques vacances, les chèques loisirs, les aides des CE sont acceptés.

Nota : Pour les bons CAF les familles doivent faire l'avance.

Elles seront remboursées par le club lorsque la CAF, honorera les bons en principe au mois de mai.

Important : Les éventuels documents concernant les bons CAF, les dossiers des CE etc ... sont à remettre au **secrétariat des stages** afin d'éviter les pertes ou les retards dans le traitement.

Nota: En cas de défection non motivée de dernière minute (maladie ou cause grave pour laquelle **un justificatif devra être fourni**) si le club n'a pas été informé dans des délais permettant le remplacement du stagiaire par un autre enfant en liste d'attente, le premier chèque d'acompte (130 €) **ne sera pas remboursé.**

Inscriptions et renseignements

Limités à 58 places par stage (ensuite liste d'attente)

Constitution du dossier

Le dossier est à retirer à la permanence du club

Ski Alpin Tain Tournon

Maison des Associations

Square Louis Mortreux

Rue Tournaire

26600 TAIN L'HERMITAGE

Le dossier complet sera renvoyé au club

L'inscription sera prise en compte lorsque le club aura reçu le dossier complet accompagné des trois chèques de règlements. A défaut de réception sous huitaine la place ne sera pas gardée

La clôture des inscriptions est fixée au

Information : **La licence carte neige est obligatoire** ; aucune inscription ne sera prise sans ce titre fédéral

Matériels nécessaires : Pour les matériels les parents prendront toutes dispositions utiles à l'équipement de leurs enfants :

NB: il est possible de louer le matériel auprès de notre partenaire **INTERSPORT TOURNON**, 1 av de Lyon à Tournon . Tel: 04 75 08 54 17

IMPERATIF

Les snow-bleed ou patinettes sont interdites au stage

L'équipement vestimentaire, le matériel de ski ou surf sont à la charge des stagiaires.

Matériel individuel à emporter

- 1 paire de skis + 1 paire de bâtons ou surf (matériel révisé avant le départ) (une housse à skis)
- 1 paire de chaussures de skis ou surf
- 1 pantalon de ski ou salopette de ski
- 2 paires de chaussettes de ski + 1 collant
- 1 paire de gants en bon état et avec une bonne protection du froid
- 1 bonnet
- **1 paire de lunettes de soleil et/ou masque + crème solaire sont obligatoires**
- **1 casque obligatoire** pour les débutants + **protections des genoux et des poignets** sont **obligatoires** pour les surfeurs
- 1 anorak
- 1 paire d'après-ski, de chaussons ou pantoufles, de baskets ou tennis
- 1 pantalon ordinaire et/ou survêtement pour porter au chalet
- 2 chemises, tee-shirts, pull-over ou sweats, polaires
- 2 slips ou culottes + mouchoirs en papier
- 1 serviette de table
- 1 veste chaude ou blouson
- 1 trousse de toilette complète, gants et serviette
- draps de lit une place (90 cm) + enveloppe de traversin(couverture fournie)
- Un **sac de couchage** est vivement recommandé pour les plus petits

- 1 maillot de bain

- CD de musique étiquetés au nom du bouchardlandais pour la "boum"
 - 1 raquette de ping-pong + 1 balle - cassettes vidéos ou DVDs
- Pour le surf : casques, protèges poignets et genoux.** Cet équipement est **obligatoire en surf (casque vivement conseillé en skis)**

Matériel de couchage

2 draps de lit une place ou un sac de couchage avec enveloppe de traversin (couvertures et dessus de lit fournis)

Informations diverses

- aucune réduction du prix du séjour ne sera accordée pour les enfants qui n'emprunteront pas le car du club pour rejoindre le chalet
- **Rappel** en cas de défection de dernière minute prévenir le club :

Mr PALLUEL 06 13 08 14 67

Ou skiclub.valentinois@free.fr

A défaut présentez-vous au départ

Comment joindre votre enfant au chalet ?

- prenez patience il y a de nombreux appels au chalet

Tel: 04 76 95 80 00 avant 19 h 15 et de 20 h 15 à 21 h 15

chalet.scv@free.fr

Les enfants disposent au chalet d'une cabine téléphonique pour recevoir les appels des parents. Ils peuvent appeler à partir de cette cabine avec la carte France Télécom par le 30.10 Pour l'animation, le chalet est équipé d'une chaîne hi fi avec lecteur de cassettes et CD ; CD et cassettes seront les bienvenus

Il y a au chalet une table de ping-pong. Apporter vos raquettes et des balles. Le chalet possède du matériel vidéo : apporter les cassettes de vos films préférés

Vous pouvez envoyer un message à votre enfant:

chalet.scv@free.fr

Les fiches sanitaires de liaison doivent parvenir au club 15 jours avant le premier stage (à défaut la remettre à l'enfant) Les attestations de stages seront adressées aux familles qui **en ont fait la demande (au dépôt de dossier).**

Ne pas les égarer il ne sera pas délivré de copie.

Nos stages sont très demandés, ne tardez pas à envoyer vos dossiers complets

Lieux de départ et de retour du stage

Il y a un arrêt au départ et au retour à BOURG DE PEAGE SUR LE PARKING DU MAGASIN « Dauphimaille ». Préciser à l'inscription si votre enfant part de Valence ou de BOURG DE PEAGE

Départ du stage : Place de Dunkerque à VALENCE à **07**

heures précises en tenue de skieur (gants, bonnets etc.) le 25

Février 2019 un quart d'heure plus tard pour ceux qui montent à BOURG DE PEAGE

nota : Pour des raisons de sécurité pendant le transport, les enfants ne porteront pas les chaussures de ski aux pieds.

Ils devront les garder à portée de main de façon à pouvoir se chausser rapidement à l'arrivée à VILLARD DE LANS.

Retour des stages : même lieu 19 h 00 le 01 Mars 2019 un quart d'heure avant pour ceux qui descendent à BOURG DE PEAGE.

Les objets ou vêtements oubliés au chalet ou dans les cars pourront être récupérés à la permanence du club à partir du 26 Février 2019.

La remise des médailles et des carnets ESF auront lieu le 6 Avril 2019 de 18 H 00 à 22 H 00.

---Les stagiaires :

- devront respecter les règles de vie en usage au chalet
- être polis avec les personnels d'encadrement et techniques
- Ne pas fumer dans le chalet et pendant les cours
- Ne pas utiliser les portables pendant les repas et les cours

---Pendant les cours

- Obéir au moniteur
- Suivre le moniteur
- Le ski n'est pas libre mais encadré
- En cas de chute sur les pistes rester sur place et attendre le retour d'un cadre
- A l'arrivée des remontées mécaniques attendre son groupe
- Retour au chalet avec son moniteur et son groupe
- Au repas de midi suivre son groupe

----Au chalet

- Suivre les directives de l'encadrement
- Respecter les horaires de repas, réveil et coucher
- Informe leur moniteur ou le directeur de tout problème (personnel ou d'un autre stagiaire)
- Il est interdit de quitter le chalet sans autorisation.

----En cas de non-respect de ce règlement

Les parents avisés par la direction de stage, seront priés de venir chercher le stagiaire à VILLARD DE LANS dans les meilleurs délais. Nota: les frais de stages et de transports ne seront pas remboursés.